

Délibération n° 2010-09-VOI-01

**Boulevard urbain nord - Voie de liaison des Ramassiers :
Demande de subventions au titre du 2e appel à projets
"transports urbains" dans le cadre du Grenelle de
l'Environnement**

L'an deux mille dix le trente septembre à quinze heures trente, sous la Présidence de M Pierre COHEN Président, le Conseil de Communauté s'est réuni à Toulouse – Salons Marengo.

Participants

Afférents au Conseil :	97
Présents :	75
Procurations :	19
Date de convocation :	24 septembre 2010

Présents

Aucamville	M. Guy MONTAGNER
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL
Balma	M. Alain FILLOLA M. Stéphane COPPEY Mme Thérèse PICHON
Beauzelle	M. Claude BENOIT
Blagnac	M. Bernard KELLER M. Christian BERGON M. Joseph CARLES Mme Monique COMBES
Brax	M. Jean-Pierre VERGÉ
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	M. Bernard SICARD Mme Corine BARRERE M. Louis GERMAIN M. Ahmed-Medhy IMELHAINE M. Guy LAURENT
Cornebarrieu	M. Gilles de FALETANS
Cugnaux	M. Philippe GUERIN M. Guy THIBAUT
Gagnac-sur-Garonne	M. Michel SIMON
Launaguet	Mme Arlette SYLVESTRE M. Henri MILHEAU
Pibrac	M. Robert BON M. David SAINT-MELLION
Pin-Balma	M. Jacques DIFFIS
Saint-Alban	M. Raymond-Roger STRAMARE M. Alain SUSIGAN
Saint-Orens	M. Christian SEMPÉ M. Claude MÉRONO
Toulouse	M. Pierre COHEN Mme Malika ARADJ

	M. Roger ATSARIAS M. Daniel BENYAHIA M. François BRIANÇON M. Stéphane CARASSOU M. Joël CARREIRAS Mme Danielle CHARLES M. François CHOLLET M. Thierry COTELLE Mme Anne CRAYSSAC Mme Martine CROQUETTE M. Romain CUJIVES Mme Danièle DAMIN Mme Vincentella DE COMARMOND Mme Marie DEQUE Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES Mme Monique DURRIEU M. Jean-Michel FABRE M. Philippe GOIRAND Mme Maryse JARDIN-LADAM M. Pierre LACAZE Mme Régine LANGE M. Alexandre MARCIEL M. Henri MATEOS M. Antoine MAURICE Mme Saliha MIMAR M. Etienne MORIN Mme Dominique PY Mme Cécile RAMOS Mme Sonia RUIZ M. Jean-Christophe SELLIN Mme Claude TOUCHEFEU Mme Elisabeth TOUTUT Mme Zohra ZINA-RAGGOUA
Tournefeuille	M. Claude RAYNAL Mme Mireille ABBAL Mme Danielle BUYS M. Daniel FOURMY M. Jacques GUILBAULT
L'Union	M. Georges BEYNEY M. Henri LEVRAT M. Marc PÉRÉ
Villeneuve-Tolosane	M. Dominique COQUART M. Diego GIL

Délégués ayant donné pouvoir

Pouvoir à

Aucamville	M. Gérard ANDRE	M. Guy MONTAGNER
Castelginest	Mme Béatrice URSULE	M. Grégoire CARNEIRO
Colomiers	M. Henri MOLINA	M. Guy LAURENT
Fenouillet	Mme Claudie MARCOS	Mme Arlette SYLVESTRE
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD	M. Raymond-Roger STRAMARE
Mondonville	M. Edmond DESCLAUX	M. Claude BENOIT
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA	M. Georges BEYNEY
Seilh	M. Guy LOZANO	M. Bernard KELLER
Toulouse	M. Abdelkader ARIF Mme Elisabeth BELAUBRE Mme Michèle BLEUSE Mme Christine COURADE M. Serge DIDIER M. Jean-Luc LAGLEIZE M. Bernard MARQUIE Mme Erwane MONTHUBERT M. Jean-Luc MOUDENC M. Jean-Charles VALADIER Mme Gisèle VERNIOL	M. Pierre COHEN M. Antoine MAURICE Mme Danielle CHARLES M. Joël CARREIRAS Mme Chantal DOUNOT-SOBRAQUES Mme Malika ARADJ M. Pierre LACAZE Mme Dominique PY M. François CHOLLET M. Philippe GOIRAND Mme Anne CRAYSSAC

Délégués excusés

Cugnaux	M. Pierre GUERIN
Toulouse	M. René BOUSCATEL M. Jean-Pierre HAVRIN

Délibération n° 2010-09-VOI-01

**Boulevard urbain nord - Voie de liaison des Ramassiers :
Demande de subventions au titre du 2e appel à projets
"transports urbains" dans le cadre du Grenelle de
l'Environnement**

Exposé

Les deux projets du Boulevard Urbain nord (BUN) et de la Voie des Ramassiers, portés en maîtrise d'ouvrage par le Grand Toulouse, sont des projets multimodaux et à ce titre peuvent faire l'objet d'une inscription au deuxième appel à projets « Transports Urbains », dans le cadre des suites du Grenelle de l'Environnement.

Ces dossiers de demande de subvention seront présentés par l'Autorité organisatrice des Transports urbains, le SMTC. Toutefois certaines précisions doivent être expressément délibérées par le Conseil du Grand Toulouse pour compléter les documents à produire, et notamment le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de ces deux projets.

Il est bien sûr précisé que si ces projets venaient à être subventionnés par l'Etat, le montant incombant aux deux parties que sont le Grand Toulouse et le SMTC seraient réduites d'autant.

En ce qui concerne le Boulevard Urbain Nord :

Il s'agit d'un projet d'intérêt d'agglomération pour lequel le Grand Toulouse et le SMTC ont déjà délibéré :

Pour le Grand Toulouse, notamment les :

- 27 juin 2005, sur l'approbation de la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage du BUN
- 16 octobre 2008, sur l'ouverture d'une première phase de concertation « amont » du public, au stade études préliminaires
- 20 mars 2009, sur le bilan de la concertation, la poursuite des études du projet, y compris la création de l'échangeur de Borderouge sur le périphérique

Pour le SMTC, les :

- 6 juin 2006, sur les orientations de développement des transports en Commun en Site propre (TCSP) en priorisant la desserte du secteur nord
- 16 mars 2009, sur le bilan de la concertation, et sur une sollicitation du grand Toulouse pour qu'il poursuive les études des tracés en cohérence avec l'urbanisation prévue, ainsi que sur la mise en place d'une maîtrise d'ouvrage, notamment sur les communes de Bruguières et Gratentour, hors Grand Toulouse

Le programme de l'opération, détaillé en annexe, consiste aujourd'hui en la réalisation :

- D'un boulevard urbain multimodal de 2x1 voies, d'une longueur de 13 km, dont 7,5 en voie nouvelle, depuis l'avenue Netwiller sur Toulouse jusqu'à la RD 59 sur Bruguières, via les communes de l'Union, Launaguet, Castelginest et Gratentour.
- D'un TCSP bus bidirectionnel de 7 m de large depuis la station de métro Borderouge –ligne B jusqu'à Bruguières, support de plusieurs lignes de bus desservant le secteur nord de l'agglomération, avec des aménagements à haut niveau de service tels que des priorités aux

carrefours et répondant aux principes d'accessibilité fixés par la CU et le SMTC. Il est précisé que, notamment dans les nouveaux tronçons, toutes dispositions seront prises pour permettre, si le développement urbain le justifiait à terme, l'implantation d'un mode plus capacitaire.

- De cheminements piétons et cyclables.

Il est rappelé que ce projet nécessite la réalisation de l'échangeur de Borderouge, prévu et financé dans le cadre du Plan de Développement et de Modernisation des itinéraires (PDMI)

Le projet considéré représente une infrastructure unique de par ses fonctionnalités mais est constitué d'un ensemble d'ouvrages qui relèvent de la compétence des deux maîtres d'ouvrage précités, le Grand Toulouse et le SMTC. En application de l'ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, le Grand Toulouse a proposé au SMTC d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération, avec un co-financement de l'opération de 50% pour chacune des deux parties, sauf évidemment pour les zones où de la voirie seule serait créée.

Les modalités pratiques de cette maîtrise d'ouvrage et du co-financement feront l'objet d'une convention ultérieure, soumise à un prochain vote du Conseil de Communauté du Grand Toulouse et du Comité Syndical du SMTC.

Le coût global de l'opération BUN est estimé à 114 561 860 euros HT valeur mars 2010.

En ce qui concerne la Voie des Ramassiers :

De la même façon, le Grand Toulouse et le SMTC ont déjà délibéré, notamment, pour le Grand Toulouse :

- le 15 décembre 2006, sur la prise en charge de la maîtrise d'ouvrage de la nouvelle voie multimodale de liaison des Ramassiers
- le 18 juin 2010, sur l'avant-projet et sur la première phase de concertation du public, en cours actuellement

Et pour le SMTC :

- le 6 juin 2006, sur les orientations de développement des TCSP en priorisant la desserte du secteur ouest.
- le 12 juillet 2010, sur les modalités de la concertation et les études avant-projet, l'accord sur une maîtrise d'ouvrage menée par le Grand Toulouse, un cofinancement de l'opération, et l'inscription au deuxième appel à projet « transports urbains » dit du « Grenelle 2 »

Le programme de l'opération, détaillé en annexe, consiste aujourd'hui en trois tronçons fonctionnels :

- Tronçon1 : Route de Bayonne entre la Fontaine Lumineuse et le Chemin de Chèvrefeuille, avec principalement insertion en position axiale d'un TCSP bidirectionnel et réaménagement de la 2x1 voie actuelle, aménagement d'un giratoire chemin de Chèvrefeuille/Route de Bayonne avec priorité bus
- Tronçon2 : Route de Bayonne/Giratoire de l'Europe, avec 2x1 voie pour les transports en commun et deux arrêts, 2x1 voie pour les voitures, à partir du giratoire Escola (Zac St Martin du Touch) jusqu'à celui de l'Europe (Zac des Ramassiers), un nouveau franchissement en passage inférieur de la ligne ferroviaire, et un mail coté Zac St Martin du Touch
- Tronçon 3 : Giratoire de l'Europe/limite sud de la ZAC des Ramassiers : insertion d'un TCSP bidirectionnel dans les emprises réservées à cet effet à l'intérieur de la ZAC, et aménagement d'itinéraires piétons/cycles en parallèle.

De la même façon que pour le BUN, ce projet a deux maîtres d'ouvrage. En tant que collectivité compétente notamment dans les domaines de l'urbanisme et de la voirie, le Grand Toulouse a proposé au SMTC d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération, avec un co-financement sur la base suivante:

- Tronçon 1 : 50/50 % SMTC et Grand Toulouse, s'agissant du réaménagement d'une voie à caractère multimodal
- Tronçon 2 : 50/50 % SMTC et Grand Toulouse, s'agissant de la création d'une voie à caractère multimodal

- Tronçon 3 : 100% SMTC, s'agissant de la réalisation du TCSP sur des emplacements réservés à cet usage dans la ZAC communautaire.

Les modalités pratiques de cette maîtrise d'ouvrage et du co-financement feront l'objet d'une convention ultérieure, soumise à un prochain vote du Conseil de Communauté du Grand Toulouse et du Comité Syndical du SMTC.

Le coût global des trois tronçons de l'opération est estimé à 22 800 000 millions d'euros HT (valeur septembre 2010) répartis ainsi : tronçon 1 : 2 150 000 euros HT, tronçon 2 : 17 200 000 euros HT, tronçon 3 : 3 450 000 euros HT.

Décision

Le Conseil de Communauté,

Vu l'avis favorable de la Commission Transports et Déplacements du 8 septembre 2010

Vu l'avis favorable de la Commission Voirie et Propreté du 8 septembre 2010,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

D'approuver le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle des projets du Boulevard urbain Nord et des trois tronçons de la Voie de liaison des Ramassiers

Article 2

De demander au SMTC, en tant qu'Autorité organisatrice des Transports, de présenter ces deux dossiers à l'appel à projets « transports urbains » dans le cadre du « Grenelle2 »

Article 3

Les conventions de financement et de maîtrise d'ouvrage correspondantes, avec le SMTC, seront soumises à l'approbation d'un prochain Conseil de Communauté.

Article 4

D'autoriser le Président à signer tous les actes en relation avec ces opérations.

Résultat du vote :

- Pour : 94
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Non participations au vote : 0

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 7 octobre 2010

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Pierre COHEN